

Le 20 avril 2020, est entrée en vigueur le **règlement no 274 visant à modifier le RCI no 208 favorisant la culture des sols agricoles de la MRC des Basques.**

Le Conseil de la MRC des Basques a adopté ce règlement afin de modifier certaines dispositions relatives à l'encadrement des travaux de reboisements en zone agricole. Cette modification vise essentiellement à autoriser le reboisement des sols de la zone agricole intermédiaire et agroforestière, et ce, à des fins acéricoles.

Pour plus de détails concernant ce nouveau règlement, communiquez avec M. Simon Claveau, aménagiste régional à la MRC des Basques au (418) 851-3206 poste 3121.



DONNÉ À TROIS-PISTOLES, le 6 mai 2020, par M. Claude Dahl, Directeur général de la MRC des Basques.